



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 6248

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 6248 intitulé :

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 6200, afin de modifier la réglementation sur la préservation des arbres.

- a été adopté par le conseil municipal le **16 janvier 2017**.
- a reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville, le **19 avril 2017**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 1^{er} mai 2017.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier